

**Procédure pour professionnel d'un
BRIO
pour une demande en EPSM**

DOMAINE	TYPE DE DOCUMENT	VERSION	NO.
Orientation	Procédure	Version 8 - 23.01.2024	5



Contexte: gestion des demandes d'admission entre les 4 BRIOs et la CCICp. Chaque BRIO dispose au moins d'une coordinatrice référente pour la CCICp.

Objectifs: renforcer la collaboration et améliorer la coordination entre les deux dispositifs

Concerne: les professionnels travaillant pour un BRIO et recherchant une orientation dans le domaine de l'hébergement de santé mentale adulte ou personnes vieillissantes

FLUX	EXPLICATIONS	QUI
	Dans certaines situations, les professionnels travaillant pour un BRIO reçoivent des demandes qu'elles estiment correspondre à la filière de santé mentale adulte (ou personnes vieillissantes).	Prof
	Les demandes qui arrivent au I du BRIO et qui sont des demandes d'information et non d'orientation peuvent être réorientées directement vers la CCICp : ccicp@rsnb.ch	Prof
	Si la demande est une recherche d'un court ou long séjour (en EPSM), le professionnel référent (par ex. IDL) passe par la coordinatrice référente de la CCICp au sein de son BRIO afin qu'elle valide le choix d'orientation.	Prof / BRIO
	La coordinatrice référente (ou l'IDL après validation) prend contact avec la CCICp par mail ou tél. Elle expose brièvement la situation de la personne et les motifs qui justifient une orientation vers un EPSM.	BRIO/CCICp
	La CCICp et la référente du BRIO se mettent d'accord pour une entrée en matière ou non vers la filière de santé mentale	CCICp / BRIO
	Si la demande concerne une personne hospitalisée (ou dans un SPAH), le BRIO ouvre un dossier dans la Brioche. Si la demande provient du domicile, le BRIO envoie les documents par mail à la CCICp ou demande au prof. de le faire en mettant la CCICp en copie	CCICp / BRIO
	En cas d'entrée en matière de la CCICp, une demande InterBRIO lui est adressée et elle l'accepte. Si un dossier est déjà ouvert pour cette personne dans la Brioche psy, il est vérifié si les nouveaux documents sont utiles et doivent remplacer les existants.	CCICp / BRIO
	De manière concertée, la CCICp et le prof. choisissent les EPSM correspondant aux besoins de la personne. La CCICp transmet les coordonnées des EPSM à la prof. afin qu'elle puisse le cas échéant prendre contact avec les directions pour appuyer la demande.	Prof/ CCICp/ EPSM
	La CCICp envoie le dossier aux EPSM choisis <u>pour avis</u> en indiquant les coordonnées du prof. référent à disposition pour compléter les informations.	CCICp / Prof
	Tout au long du processus, le prof. et la CCICp se tiennent régulièrement (1x/mois) au courant de l'évolution de la demande. Le cas échéant, la CCICp attribue la place disponible et clôt le dossier	CCICp / Prof BRIO